

n° 2755 da u 7 à u 13 di lugliu 2022

ARRITTI

SETTIMANALE NAZIONALISTU CORSU

56^a annata

Prezzo 1,40 €

C.P. 0427 C 82046

ISSN 1262

Dispensé de timbrage

Routage 205

www.arritti.corsica



Scola Corsa p. 11

Pè a cuntrattualizzazione di l'insignanti!

Comprendre les mécanismes et agir enfin pour les démanteler, voilà l'attente qui est relayée dans l'opinion publique par tous ceux qui appellent à ce débat, notamment les collectifs citoyens créés il y a trois ans. C'est une motion déposée par Core in Fronte qui a débouché sur son inscription à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée de Corse en septembre. L'attente est forte. À lire p. 3 à 7



La Corse sur la voie
du tourisme durable

p. 8



Les États-Unis révoquent l'avortement au niveau fédéral
Un nouveau coup porté aux droits des femmes

p. 9



L'amore di i Corsi pè u so paese hà francatu sèculi è guai. Fiertà di i so lochi, fiertà di a so stòria, fiertà di a so lingua è a so cultura, i Corsi fèrmanu attaccati à a so terra... a dice à a so manera stu bellissimu cantu di I Muvrini. À tè Corsica, à tè pòpulu, à voi i prigiuneri, à voi i sacrificati d'una stòria di strazii è di lotte. Ghjuventù nè si l'ereda.

À tè Corsica

Ghjè per à pena di campà
Ch'elli si mettenu in penseri
Ch'elli si mettenu à marchjà
Mezu à le brame è l'addisperi

Quand'elli sò da mare in là
Anu li cori prigiuneri
Ma tù i sai fà vultà
Di tè quantu elli ne sò fieri

Corsica
Corsica
Gloria à tè

È per à pena di sperà
Falanu pieni li carrughji
Ti parlanu di libertà
Quante vittorie in li so mughji

È quand'elli mettenu à di
Inseme listessu curagiu
Pè ciò chì ferma à custru
Faci cun elli lu viaghju

Corsica
Corsica
Gloria à tè. ■

Accapu di a reddazione

Ghjustizia è verità

Un 4 di lugliu, 19 anni fa, era l'arrestazione d'Yvan Colonna. I primi tempi di a so messa in càusa anu indidatu quant'ellu seria maltrattatu ind'è l'istruzione è à longu à a so incarcerazione. Un arrestazione senza tene contu di a presunzione di nucenza, sprezzata di manera stumachente da i trè puteri stituzionali francesi: u putere ghjudiziariu, cù a dichjarazione di u procuratore di a Repùblica, Jean-Pierre Dintilhac, ch'avìa dettu in u 1999 indidentu à Yvan Colonna: «*aspetto cù impazienza chì l'assassinu di u prefettu sia interpellatu*»; u putere legislativu, per via di una cummissione senatoriale in càrica di l'affare, ch'avìa scrittu in u so raportu: «*u successu di l'inchiesta hè statu appannatu di manera cunsiderèvule da a fughjita di l'assassinu di u prefettu*»; è u putere esecutivu, cù l'annunziu di un ministru di l'interiore, Jean-Pierre Chevènement, d'aostu 1999, parlandu di «*l'attu odiosu d'Yvan Colonna*», pò, in u 2003, d'un antru ministru di l'Interiore, Nicolas Sarkozy, futuru candidat u l'elezzione presidenziale, è avucatu di furmazione, ch'avìa annunziatu fieru cum'un paone: «*a pulizza francese hà arrestatu Yvan Colonna, l'assassinu di u prefettu Erignac*»... Cumu rivene à una ghjustizia «nurale» dopu à tamanta pressione nant'à l'istruzione, l'opinione pubblica, i prtagonisti di u drama è a famiglia stessa di u prefettu assassinatu? U Statu francese à i so più alti livelli, hà fabricatu u culpèvule ch'ellu abbisugnava è tutti, da i ghjurnalisti (ammentè mucu a prima pàgina di *France-Soir* u 26 di maghju 1999 cù a so fottò è u titulu: «*Wanted, tueur de préfet*», u ghjornu di l'arrestazione di u commandò Erignac); a pulizza, ben intesa, chì sbuciarda à i membri di u commandò a culpabilità d'Yvan Colonna cum'è dà retta à ciò ch'ellu avia affirmatu u Statu in tutte e so cumpunente; i ghjùdici è tutti i servizii di l'antiterrorisimu; è disgraziosamente i membri stessi di u commandò è e so moglie, messi sott'à a pressione di e so prime dichjarazioni. Malgratu u dinegu d'Yvan, mondu volte ripetutu, malgratu e prove in favore di Yvan Colonna, malgratu a qualità di a so difesa, malgratu mondu testimonni per accertà ciò ch'ellu dicia, malgratu i testimonni di i fatti u 6 di ferraghju di u 1998, ch'anù vistu l'assassinu è anu sempre accertatu ch'Yvan Colonna ùn era u tire, malgratu e custatazioni di a balistica chì cunfirma chì u tire ùn pudia micca esse Yvan Colonna, troppu chjucu per raportu à u prefettu chì cullava una pèndita, malgratu u drittu, malgratu i trè prucessi, malgratu e manipulazioni è e bugie di l'inchiesta, palisate durante à ssi prucessi, malgratu u fattu chì Yvan ùn hà mai stanciatu di mughjà a so nucenza, ùn hè ghjuntu à cuntrà ssu scàndalu ghjudiziariu di e prim'ore di a so arrestazione. Vistu a stampa è i putachji già sparsi in tutta a Corsica, hà decisu di piglia «*rinculu*», cum'ellu spieca tandu. Ma più firmava ind'è a machja, è più diventava faciule à u Statu d'indidalu cum'è un culpèvule ideale per tutti. Oghje hè mortu, assassinatu anch'ellu è di manera atroce. Cunvene à tutti sti curnachjoni ch'ellu ùn ci sia più. Puru, ùn ci si pò esse discussioni appacciate cù u Statu, è a Corsica ùn puderà inventassi un avvene fin'tantu ch'ellu ùn ci serà statu ghjustizia è verità per Yvan Colonna. ■ **Fabiana Giovannini.**



U vostru
settimanale hè
nant'à internet

www.arritti.corsica

ARRITTI



Un débat sur la mafia

La mafia est un mal qui ronge la Corse depuis des décennies désormais. La partie visible en est la chronique des meurtres qui endeuillent régulièrement notre société. Chaque éruption de violence révèle ainsi un volcan actif dans les soubassements de la société. En septembre, il a été décidé qu'aurait lieu une session de l'Assemblée de Corse consacrée à la lutte contre la mafia en Corse.

Ce volcan, pourquoi est-il si actif, et comment l'éteindre ? Comme toute machine complexe, l'organisation mafieuse repose sur plusieurs piliers. Le premier est l'argent facile, celui qui permet de perpétuer le système pour tous ceux qui en dépendent financièrement, quel que soit leur niveau dans la hiérarchie. Il n'y a pas de mystère, le trépid est bien connu : trafic de drogue, racket et blanchiment. Fût un temps, ce sont les braquages à répétition qui assuraient le quotidien des organisations mafieuses. Le renforcement de la sécurité des établissements brassant du numéraire a manifestement tari cette source de revenus. La prostitution aussi a changé de nature depuis internet et le pain quotidien du gangster d'après-guerre n'a plus vraiment cours aujourd'hui. Le carburant moderne de la mafia, c'est le marché de la drogue pour le contrôle duquel on peut attribuer bien des meurtres que l'actualité égrène chaque année. Ainsi que le racket que l'on impose aux acteurs de la vie économique mis sous la pression de menaces de représailles que l'on constate à intervalles réguliers, engins de chantier brûlés ou commerces détruits. Maîtriser ces flux de revenus occultes est pour l'organisation mafieuse le B-A-BA de la continuité de son système. L'éradiquer devrait être une priorité, mais visiblement l'efficacité n'est pas au rendez-vous ! Et que dire du blanchiment qui prospère vue d'œil malgré Tracfin et autres ?

Le second pilier est la « ressource humaine », celle sur laquelle on s'assure une emprise à travers une vie souterraine qui sert de refuge aux jeunes les plus fragiles, en détresse affective, familiale ou scolaire. Ces « lieux de débauche », pour reprendre une expression vieillotte mais éloquente, pas grand-chose n'est fait pour les identifier et les neutraliser. Et n'oublions pas que la prison en fait partie. Troisième pilier, l'accès aux moyens, notamment les armes à feu, qui en Corse circulent

encore trop facilement. De la même façon que l'on peut corréler le laxisme de la politique de détention d'armes à feu avec les massacres de masse aux États Unis, il n'y a pas besoin d'être un grand statisticien pour penser qu'une diminution de la circulation des armes à feu dans l'île se traduirait mécaniquement par une diminution du nombre des meurtres.

Face à ces délinquances multiformes, la société oppose la répression policière et judiciaire dont l'État régalien a la compétence exclusive. Surveillances, arrestations, condamnations : quelques réseaux tombent, mais le système semble se régénérer rapidement. Pourtant les moyens pour enquêter ont techniquement évolué, depuis la révolution ADN jusqu'aux écoutes sophistiquées dont le contenu alimente des ouvrages de librairie. Mais derrière quelques succès, il y a aussi de nombreux ratés.

Ce bilan notoirement insuffisant est sous la critique de ceux qui l'attribuent à un laxisme délibéré comme l'ont fait plusieurs rapports judiciaires à la fin des années 90 qui ont pointé la priorisation donnée par l'État à la lutte contre le mouvement nationaliste. Mais trente ans se sont écoulés depuis, l'explication a fait long feu et le problème reste entier.

Car une société répressive ne suffira pas à éteindre le volcan de la mafia en Corse. C'est une société résistante qui y parviendra, en mettant au ban ses éléments les plus troubles, et en tarissant les flux basiques qui alimentent la machine, en trafic de drogue comme en soldats perdus.

Comprendre les mécanismes et agir enfin pour les démanteler, voilà l'attente qui est relayée dans l'opinion publique par tous ceux qui appellent à ce débat, notamment les collectifs citoyens créés il y a trois ans. C'est une motion déposée par Core in Fronte qui a débouché sur son inscription à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée de Corse en septembre. L'attente est forte. ■

« Irréductibles »

La victoire au bout de la lutte

Olivier Dubuquoy est un militant de l'environnement, principal animateur avec Jean Ronan Lepen, de l'association ZEA qui œuvre à la défense des océans, ils ont créé le mouvement Nation Océan. Il vient de réaliser un documentaire-témoignage sur les luttes pour la défense de l'environnement qui ont abouti à des victoires. C'est là le message essentiel : ne jamais baisser les bras. Ainsi, au travers de différents exemples de luttes il met en avant ces démarches citoyennes qui doivent nous inspirer avec leurs « stratégies fondamentales pour les années à venir ». Il était l'invité au parlement de Bruxelles des eurodéputés François Alfonsi (Verts ALE) et Nora Mebarek (Socialiste). De nombreux autres eurodéputés étaient présents à ce rendez-vous (Raphaël Glucksmann, Eric Andrieu, Pierre Larrourou...).

“ Il y a une sorte de mouvement sans frein qui a poussé le développement de la civilisation marchande et capitaliste industrielle à une expansion qui se veut sans limite » introduit dans le film le sociologue et grand témoin, Edgar Morin. Se succèdent alors les témoignages, avec le zoom mis sur six luttes toutes portées par la révolte contre l'injustice, et une détermination portée sur tous les fronts, celui du terrain et de la mobilisation, celui de la justice et des procédures judiciaires, celui parfois des moyens extrêmes... Toujours avec la même abnégation, et appuyée sur la légitimité et la force d'une organisation collective et solidaire qui n'a pas peur de s'inscrire dans la durée. Même si c'est difficile, même si c'est épuisant, ils ont tenu, et parce qu'ils ont tenu, ils ont gagné.

Voilà qui redonne du baume au cœur à bien des combats actuels : ne rien lâcher, persévérer, revenir sans cesse à la charge ! Ce sont des combats qui transforment la vie de celles et ceux qui les ont menés et les font rejoindre l'universel d'une « lutte manichéenne du bien contre le mal ».

Le projet Erscia d'une scierie industrielle dans la forêt du Morvan, dans la Nièvre, en 2011, en réalité un incinérateur destiné à brûler des bois y compris de déchetteries, donc pollués. L'industriel promet des emplois, des investissements mais il va détruire 160 hectares de forêt. Les habitants de la petite commune de Sardy-lès-Epiry décident de résister et s'organisent en ZAD pour bloquer le projet. Ils tiennent le siège durant des mois, alors que des procédures devant le tribunal administratif sont déclenchées. Bataille judiciaire et bataille militante à coups de barricades et de tranchées pour défendre leur territoire, la santé, l'eau, les espèces



En Corse, l'affaire des boues rouges de la Montedison.

protégées. L'occupation durera un an. « À chaque fois qu'on dépossède les gens sur un territoire, on ne leur demande pas leur avis. Donc il faut que les gens se le réapproprient. Pas forcément dans la violence, mais en tous les cas dans l'action » explique Muriel André. « On est très fiers d'avoir gagné grâce aux grenouilles et à la zone humide ! »

Les Boues Rouges en Corse dans les années 70, le droit, la mer souillée, les cétacés morts sur les plages, la protestation qui s'amplifie, les manifestations monstres... rien y fait. Seul le sabotage d'un navire pollueur finira par faire céder l'industriel Montedison qui déversait au large du Cap Corse des milliers de tonnes chaque jour d'acide sulfurique, de sulfate de fer, de titane, de valadium. C'est le reportage le plus extrême de l'ensemble des témoignages, montrant que la lutte peut parfois aller loin dans la détermination. « Légalement on n'a pas abouti, mais clandestinement, ça a mis un terme au déversement des boues rouges » témoigne Jean Pierre Susini.

Plogoff dans le Finistère, et le projet de centrale nucléaire. Une mobilisation

qui a duré de nombreuses années avec des affrontements durs contre les forces de l'ordre et des mobilisations jusqu'à 100.000 personnes sur le site. « Les femmes se sont mises au premier plan face aux gardes mobiles... elles ont joué un grand rôle, et ça leur est venu naturellement, comme si elles avaient fait ça toute leur vie alors que c'était quelque chose de complètement exceptionnel » raconte Nicole Le Garrec. C'est un autre aspect de ces luttes difficiles, le rôle des femmes est souvent essentiel pour se dresser contre l'arbitraire et l'injustice. Là encore, construction de barricades la nuit pour résister le jour et faire de Plogoff « une île » où les habitants ont résisté durant plusieurs années avec une solidarité impressionnante jusqu'à vouloir être jugés tous ensemble avec les personnes qui étaient interpellées durant les affrontements. Une mobilisation déterminante. Candidat à l'élection présidentielle, François Mitterrand promet de mettre fin au projet. Il tiendra promesse en 1981.

La décharge industrielle GDE de Nonant-le-Pin en 2013 en Normandie. Blocage de l'entrée du site, affrontement avec les gendarmes, et là encore des



Des dizaines de milliers de Bretons mobilisés, les femmes en première ligne...

femmes qui se mettent en avant et décident de rester sur place « 346 jours, sept jours sur sept ». « Le problème c'est que pour se défendre contre des monstres pareils il faut de l'argent et des avocats et ça, on n'avait pas. C'est là que le rouleau compresseur fonctionne au détriment du quotidien des pauvres gens... Mais ce qu'ils n'avaient pas vu c'est que notre terre est riche de champions qui sont nos chevaux. Il y a eu une idée, vendre des saillies prestigieuses qui pourraient financer la bataille juridique » raconte Emilie Dehaut. Et c'est comme ça que les habitants ont pu financer les procédures judiciaires engagées pendant que se poursuivait l'occupation du site. 10 ans de combats, « on a gagné ! » se réjouit Emilie.

Figure emblématique de tous ces combats, José Bové nous raconte le Larzac contre l'expansion d'un camp militaire sur les 17.000 hectares du plateau. « Quand on rentre dans l'action non violente, il faut d'abord vaincre ses peurs », « se mettre en mouvement, agir et essayer de construire pour créer ce rapport de forces qui fait que les choses changent ». Là encore près de 10 ans de combats et d'actions de siège jusqu'à l'élection de François Mitterrand qui met fin au projet.

Dernier témoin, Txetx Etcheverry et la mobilisation contre le sommet pétrolier et gazier de Pau en 2016, qui veut accélérer l'exploitation des hydrocarbures en mer, en plein débat sur les conséquences du réchauffement clima-

tique à la COP 21 ! Plusieurs centaines de militants réussissent à bloquer ce sommet par la désobéissance civile et des actions non violentes spectaculaires conduisant à la mise en place d'un moratoire sur l'exploitation des hydrocarbures en Méditerranée. « Ce sont des gens en costumes cravates mais en réalité ce sont des criminels... il faut montrer une énorme détermination, chaque dixième de degré va compter, c'est pour ça que je me vois encore longtemps à fond » affirme Txetx avec détermination. Le climat : le

combat de tous les combats engagés, qu'il nous reste encore à gagner collectivement !

« Nous avons souhaité réaliser un documentaire sur ces personnes qui passent chaque jour de l'indignation à l'action et s'engagent collectivement pour défier l'injustice » conclut Olivier Dubuquoy. Un bel hommage à ces luttes, mais aussi et surtout un encouragement aux initiatives et à la détermination citoyennes. Forza à tous celles et ceux qui osent ! ■ **Fabiana Giovannini.**

Mobilizzazione

**CROISIÈRES – MEGA YACHTS
U TROPPIU STROPPIA !!!**

ALERTE – DANGER

POLLUTION, AIR
MILIEU MARIN
BIODIVERSITÉ
QUALITÉ DE VIE
DROITS CITOYENS



**Rassemblement
mercredi 13 juillet à 10 heures
Mairie d'AIACCIU**





Îles Åland

Une autonomie de plus d'un siècle

Entre 1921, date à laquelle l'ancêtre de l'ONU, la Société des Nations, a accordé une reconnaissance internationale au statut d'autonomie des Îles Åland au sein de l'État finlandais, et 1922, date à laquelle le Parlement d'Åland a adopté le statut ainsi proposé, les autorités d'Åland ont préféré retenir la seconde date pour célébrer le centenaire de leur statut d'autonomie, suivant en cela le principe même de l'autodétermination : c'est la décision libre du peuple d'Åland, le 9 juin 1922, qui en fonde la légitimité.



Avec Peggy Eriksson Présidente de Alands Framtid et Jordi Sole, eurodéputé catalan.

Géographie et Histoire. Les Îles Åland sont un long chapelet de plusieurs milliers d'îles et îlots qui s'étirent entre les côtes de Finlande et de Suède à l'entrée du golfe de Botnie, partie septentrionale de la mer Baltique. Ces îles sont de faible altitude et le plus souvent couvertes de forêts. Seules quatre-vingt d'entre elles sont habitées, et 90 % des 30.000 habitants résident sur la plus grande où se trouve la capitale Mariehamn, située à 50 km des côtes suédoises et 75 km des côtes finlandaises. Le critère culturel aurait dû être déterminant car dans ces îles ethniquement suédoises, le suédois est la seule langue pratiquée et le finnois ignoré. Pourtant la Société des Nations a décidé d'attribuer la souveraineté de ces îles à la Finlande et non à la Suède, tout en garantissant leur autonomie totale et leur droit inaliénable à la langue suédoise. C'est ce compromis politique que le Parlement des Îles Åland a validé le 9 juin 1922.

Historiquement, l'espace de la mer Baltique est une longue succession d'affrontements entre le Royaume de Suède et l'Empire russe des tsars, au détriment des autres peuples autochtones, pays

Baltes et Finlande. Au début du 19^e siècle la Russie prend l'avantage et consolide son ouverture en mer Baltique, seul débouché maritime de la Russie en mer ouverte, non gelée durant l'hiver, en créant l'actuelle Saint Pétersbourg, tout en occupant la totalité de la Finlande, ainsi que les Îles Åland.

Car la situation de ces îles est stratégique : comme elles barrent toute l'entrée du golfe de Botnie, au fond duquel se trouvent les mines de fer les plus stratégiques du Nord de l'Europe industrielle, elles commandent toute la navigation au profit des puissances qui les occupent militairement.

Au sortir de la première guerre mondiale, l'Allemagne a perdu la guerre, affaiblissant son allié suédois, la Russie vient de connaître la révolution d'octobre et a renoncé à l'hégémonie que les tsars avaient obtenu au 19^e siècle sur la mer Baltique, occupant toute la Finlande et les Îles Åland au détriment du Royaume de Suède. La Finlande trouve alors sa place comme Etat indépendant au sein de la Société des Nations. Les Îles Åland sont ethniquement suédoises, mais la Suède a perdu la guerre et l'enjeu du contrôle de l'entrée du golfe de Botnie est militairement stratégique. Les vainqueurs de la guerre de 14-18 décident alors que les Îles Åland appartiendraient à la Finlande qui avaient accepté un large statut d'autonomie stipulant notamment que le suédois resterait la seule langue officielle dans l'archipel.

Cent ans plus tard, la langue suédoise est toujours la seule langue officielle, et effectivement pratiquée, dans l'archipel, et son statut d'autonomie lui a permis de développer ses échanges avec la Suède où vont, par exemple, étudier la plupart des étudiants qui ignorent le finnois.

La « Domicile Law ». Mais la puissance économique de Stockholm génère une pression immobilière dont les Alandais se sont préservés en adoptant la « Domicile Law », sorte de « statut de résident » qui protège la propriété foncière au profit des Alandais. Pour pouvoir acquérir un bien foncier sur les îles, il faut y résider depuis au moins deux ans, avec un projet de vie sur l'archipel d'au moins dix années. Et si le propriétaire extérieur quitte définitivement les îles, il doit revendre avant deux années après son départ. Pour les Alandais, c'est une certitude : sans la protection de cette loi, les îles seraient constellées de résidences secondaires, et les Alandais privés de l'accès au foncier. Et le danger vient potentiellement bien davantage de Stockholm que de Helsinki beaucoup plus éloigné géographiquement comme culturellement. Cette loi date d'avant l'entrée de la Finlande dans l'Union Européenne, et son maintien est garantie par l'annexe à ce traité d'adhésion qui traite de l'autonomie d'Åland. Sans cette garantie permise par le statut d'autonomie des îles, elle aurait été menacée.

Une économie tournée vers la mer. Économiquement les Alandais sont avant tout un peuple de la mer. Ils se sont illustrés comme des marins d'exception durant tout le 19^e siècle dans la marine à voile, leur activité consistant à faire chaque année, en suivant les vents dominants, un « tour du monde », en partant chargés de bois vers l'Australie via le Cap de Bonne Espérance au sud de l'Afrique, puis en revenant en Europe chargés de céréales en contournant le redouté Cap Horn. Chaque périple était comptabilisé dans un livre des records sur le tour du

La délégation ALE avec Peggy Eriksson, Présidente de Åland Framtid et Veronica Thornroos, Première Ministre du gouvernement autonome des Îles Åland (respectivement à g. et à dr. de François Alfonsi).

monde à la voile, et les armateurs alandais les ont régulièrement collectionnés, l'amenant à 83 jours à la fin de la marine à voile.

De ce passé naval, l'économie alandaise a gardé une très grande composante maritime. Les armateurs d'Åland sont parmi les plus importants du Nord de l'Europe. Dans le sillage de cette activité principale, plusieurs activités liées se sont bien développées sur l'archipel, dans le domaine du commerce, des assurances, activités bancaires, etc. Un nouveau développement économique se fait jour autour des énergies renouvelables et les Îles Åland mènent le plus important projet d'éolien en mer d'Europe dans leurs eaux territoriales au sud de l'archipel. Ce site favorable, venté, où les fonds marins sont peu profonds, va accueillir une capacité éolienne de plusieurs centaines de MW. Elles alimenteront les réseaux électriques voisins de Suède à l'ouest, de Finlande à l'est, et même d'Estonie au sud, en sus du réseau des îles dont les besoins seront alors entièrement couverts par des énergies renouvelables. Les retombées économiques et financières de ce projet sont considérables pour les autorités de l'archipel.

Une participation directe à la Conférence nordique. Lorsque la mission de l'ALE s'est rendue aux Îles Åland elle a pu rencontrer officiellement l'Assemblée de cette Conférence nordique qui joue un rôle de coopération très important au nord de l'Europe en regroupant Norvège, Suède, Finlande, Islande et aussi, es qualité et directement grâce aux autonomies dont elles bénéficient, les Îles Åland et les Îles Féroé.

Une vie politique axée sur la défense du statut d'autonomie. Avec un PIB par habitant de près de 50.000€ par an (France près de 40.000€, Corse moins de 30.000€), les Îles Åland tirent un avantage évident de leur statut d'autonomie. Leur Parlement est composé de 29 membres issus de sept partis dont le partenaire officiel de l'Alliance Libre Européenne, Ålands Framtid. Prônant l'autodétermination, Ålands Framtid veut que soit reconnue la possibilité pour les Îles Åland d'accéder à l'indépendance pour être représentées directement à Bruxelles. ■ **François Alfonsi.**



Dérive mafieuse

Enfin un débat

« Il y aura donc, oui, très rapidement, une session spéciale de l'Assemblée de Corse consacrée à cette question, nous nous y étions engagés à mon initiative au lendemain de l'assassinat de Massimu Susini en septembre 2019 » a affirmé le président du Conseil Exécutif Gilles Simeoni ce 1^{er} juillet au sujet d'une session spéciale consacrée au problème de la mafia.

Un engagement pris, après avoir consulté l'ensemble des groupes de l'Assemblée, alors que l'Exécutif était interpellé par Jean Baptiste Arena du groupe *Core in Fronte* à l'occasion de la séance des questions orales, et que le collectif Massimu Susini manifestait devant les grilles de l'Assemblée pour réclamer ce débat.

La Corse a été à nouveau endeuillée de l'assassinat de Jean Christophe Mocchi, entrepreneur dans le Valincu. « Cet assassinat comme tant d'autres, pose la lancinante question de l'état réel et profond de la société corse » a dit l'élu de *Core in Fronte*. Et c'est bien pour cela qu'un tel débat est réclamé, pour démonter, comprendre, les mécanismes qui mènent à de telles dérives, « administrer des remèdes ».

Dans sa réponse le président du Conseil exécutif a rappelé « le travail de préparation » qui avait été conduit en 2019 en vue de cette session, « les multiples auditions menées par la conférence des présidents lors de la mandature précédente ». Élus ou anciens élus, représentants d'associations de maires, des collectifs anti-mafia, des associations de défense de l'environnement, des chambres d'agriculture, des instances consultatives de la CdC, de la Ligue des droits de l'homme, « l'ensemble de ces auditions ont fait l'objet de restitution complète (...) ils constituent déjà une somme importante qui viendra nourrir les débats que nous aurons » a dit encore Gilles Simeoni, déplorant « le refus explicite de l'État et de ses représentants de participer au cycle d'auditions ». « Réponses négatives du préfet Robine, du procureur général près la Cour d'Appel de Bastia, du premier Président de la Cour d'Appel de Bastia, du Général Tony Mouchet, commandant de Région, commandant du Groupement de Gendarmerie de Corse, du Directeur régional de la Police Judiciaire et enfin de la directrice départementale de la Sécurité Publique, autrement dit des organes de l'État ».

« Il nous appartiendra ensemble (...) de décider si nous décidons de maintenir la session malgré cette carence avérée et assumée de l'État qui exerce pourtant un certain nombre de pouvoirs régaliens qui ont directement à voir avec la lutte contre la criminalité organisée et les dérives mafieuses » a dit le président de l'Exécutif qui s'est justifié aussi du retard de la tenue de cette session. Crise Covid, période électorale, assassinat d'Yvan Colonna et événements qui ont suivi, « cette succession d'éléments extérieurs ne vaut pas excuse absolutoire, elle impose aujourd'hui et nous en sommes d'accord à l'unanimité que cette session se tienne » a dit le président. « Un certain nombre d'auditions nouvelles ou d'auditions réactualisées en fonction des événements qui se sont succédés depuis un certain nombre de mois » seront préalablement organisées.

S'exprimant au nom de l'ensemble des groupes, Gilles Simeoni a précisé : « Nous ne voulons pas que cette session soit uniquement l'occasion de parler, même si les mots sont importants parce qu'ils sont le premier rempart contre les pressions, les violences et les dérives. Mais les mots, particulièrement en Corse, n'ont pas de sens ni de portée s'ils ne sont pas prolongés par des actes et des comportements individuels et collectifs. Nous souhaitons donc que cette session soit l'occasion de prendre des positions claires, qu'elle débouche sur des décisions opérationnelles, notamment en ce qui concerne les compétences qui relèvent de la Collectivité de Corse ». « Il y a trois sources potentielles de profit illicite pour la criminalité organisée qui peuvent être le terreau d'une dérive mafieuse ou pré-mafieuse » a dit encore le président, citant les marchés publics « dans lesquels il y a des intérêts financiers importants, des logiques de concentration et une absence de visibilité pour la puissance publique », « la spéculation immobilière dans toutes ses dimensions », et « le trafic de stupéfiants qui a pris en Corse notamment ces dernières années, une dimension sans précédent. »

Rappelant les leviers d'action de la Collectivité de Corse en ces domaines, le président s'est dit déterminé à prendre « des actes forts » dans la mise en place des mesures juridiques et politiques nécessaires. À suivre. ■

La Corse sur la voie du tourisme durable

Durant la session du mois de juin, le président du Conseil Exécutif a présenté un rapport sur la gestion de la fréquentation des sites naturels et patrimoniaux qui a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse. Ce rapport s'inscrivant dans une démarche de tourisme durable se matérialise par la mise en place de quotas dès cet été limitant l'accès à trois sites emblématiques : Lavezzi ; Bavedda ; Ristonica.

Apparu en Europe au XIX^e siècle, le tourisme est passé d'une pratique culturelle réservée à une élite à un phénomène de masse. Depuis la crise économique de 2008, ce secteur ne cesse de se développer partout dans le monde et joue un rôle majeur dans l'économie mondiale. Cependant, bien que fructueux pour l'économie, le tourisme est dangereux pour la biodiversité. « *Le tourisme a le potentiel de faire énormément de bien ou énormément de mal* ». Cette citation de Klaus Toepfer, ancien directeur du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), résume les impacts que les voyages peuvent avoir sur notre planète : bénéfiques pour les vacanciers et l'économie locale, mais souvent néfastes pour la biodiversité. La construction de routes, d'infrastructures hôtelières ou sportives pèse sur les écosystèmes de la montagne, de la mer ou de la campagne.

Le développement des infrastructures touristiques contribue au morcellement des territoires et à la fragmentation de l'habitat des espèces animales et végétales. Elles se retrouvent isolées avec des difficultés à se déplacer et à se reproduire.

Le rapport rappelle alors que : « *En 1976, à l'aube du développement de cette activité touristique, 400 passagers étaient transportés sur l'île Lavezzi par le bateau "Surcouf". Au début des années 1990, le professeur Richez publie les premiers travaux relatant la fréquentation nautique autour l'île Lavezzi. En 1986, il estimait la fréquentation terrestre annuelle de l'île Lavezzi à 15 000 personnes. Le tourisme aux îles Lavezzi a connu 3 fortes augmentations depuis les années 1980 (début des années 1990 avec près de 100 000 visiteurs en 1991, fin des années 2000 avec plus de 150 000 visiteurs en 2008 et les années 2015-2019 nous estimons la fréquentation annuelle de l'île Lavezzi à près de 300 000 personnes. En 2021, la fréquentation de l'île Lavezzi est estimée à environ 290 000 personnes.* »

Au-delà même des frontières de l'île, la surfréquentation de certains sites, notamment en Méditerranée, a conduit les



pouvoirs publics à engager une réflexion de fond sur la gestion durable de lieux particulièrement prisés des visiteurs, et à prendre des mesures de protection et de restriction renforcées, c'est en effet le cas dans les calanques de Marseille par exemple.

C'est dans ce cadre que l'Assemblée de Corse a décidé, lors de sa session du 30 novembre 2018 et sur proposition du Conseil exécutif de Corse, de mandater ses Offices et Agences afin d'entamer une « *réflexion sur la gestion de la fréquentation des sites patrimoniaux* ». En 2019 le Conseil exécutif de Corse, via l'Office de l'environnement de la Corse, a lancé la programmation d'un protocole quantitatif et qualitatif d'évaluation des flux afin de disposer d'indicateurs fiables, et un travail partenarial d'évaluation a été mené entre l'OEC, l'ATC, et les différents acteurs concernés.

Face à l'augmentation significative de la fréquentation observée au droit des sites naturels exceptionnels, il est apparu indispensable de prendre des mesures fortes pour préserver les milieux et ressources naturels, en intégrant cette protection renforcée dans une stratégie de mise en valeur et de tourisme durable. Ainsi le 28 novembre 2021 l'assemblée de Corse a adopté une motion de façon à ce que le Conseil exécutif s'engage, sans délai, dans une phase opérationnelle, en ciblant plus particulièrement des sites pilotes tels que la Vallée de la

Ristonica, Bavedda ou les îles Lavezzi.

Ainsi, après validation du conseil scientifique, des quotas annuels de fréquentation humaine de l'île Lavezzi sont désormais fixés. Au maximum 200 000 visiteurs seront autorisés entre 2022 et 2026, 150 000 personnes maximum débarquant sur la partie terrestre dès 2026 ; le quota journalier sera limité à 2 000 personnes maximum présentes simultanément sur la partie terrestre de l'île, détentrices d'une autorisation ou d'une réservation ; les résidents de Corse quant à eux devront être prioritaires sur les réservations ; enfin ne sont pas soumis à quota le personnel de l'OEC, les scolaires, les groupes d'étudiants encadrés et autres associations environnementales, ayant formulé une demande de débarquement.

En ce qui concerne le site de Bavedda, les mesures adoptées visent à mettre en place des points d'informations sur des zones stratégiques : Ponte Grossu, Col de Larone... ; stabiliser une présence effective sur site par mutualisation des moyens humains entre la CCAR et l'OEC, Deux écogardes de l'OEC étant affectés à la gestion du site de Bavedda, du 1^{er} juillet au 31 août 2022 ; gérer les stationnements par la mise en place de contraintes physiques au droit des délaissés de route par le service dédié de la CdC et ainsi orienter les flux vers



des aires de stationnement fléchées et bien organisées ; réguler la capacité d'accueil journalière de ce nouveau parking suivant les données fixées par l'OEC pour limiter l'impact environnemental généré par les visiteurs ; cette aire de stationnement proposera également des sanitaires et un écopoint afin d'intégrer une gestion vertueuse des déchets et inciter au tri, assurer une veille environnementale sur la mise en place des aménagements.

Au sujet de la vallée de la Ristonica, le rapport adopté souhaite mettre en place des points d'informations sur des zones stratégiques : Lamaghjusu, Chjarasgiolu avec une présence effective sur le site par mutualisation des moyens humains entre la commune de Corti et l'OEC ; installation d'une cassette d'information au parking du Lamaghjusu avec une barrière amovible afin de gérer l'accès au parking de la haute vallée ; ouverture de la maison d'information en basse vallée à Chjarasgiolu avec une présence 7/7 de deux agents éco-gardes de l'OEC pour informer sur la saturation du parking de la haute vallée et limiter la montée des véhicules en proposant des alternatives de visite et/ou de baignade ; gérer les stationnements : délaissés de route et parking ; une surveillance sera effectuée journalièrement par les agents de l'OEC et un partenariat avec l'ONF sera établi afin de stabiliser des missions de police de la nature sur la Vallée de la Restonica ; mise en place d'une barrière après le parking du Lamaghjusu afin d'interdire l'accès des véhicules au niveau des Grutelle et travailler à la mise en place d'une navette.

La corse est en train de se diriger vers un tourisme durable puisque les élus ne souhaitent pas s'arrêter là et projettent déjà d'élargir les nouvelles mesures de protection à d'autres sites comme le sentier du GR20. ■
Clara Maria Laredo.

Les États-Unis révoquent l'avortement au niveau fédéral

Un nouveau coup porté aux droits des femmes

C'est une décision historique et lourde de conséquences qui a été prise par la Cour Suprême des États-Unis ce 24 juin. Les juges de cette institution clef du pays sont récemment passés en majorité conservatrice suite à la nomination de trois juges conservateurs par Donald Trump sous son mandat. La Cour Suprême des États-Unis, organe clé de la vie constitutionnelle américaine, a vu la majorité de ses juges passer du côté du camp conservateur.

En quelques mois, cette nouvelle coalition de juges s'est attaquée à un monument de la jurisprudence américaine : l'arrêt Roe vs Wade, conférant un droit à l'avortement à l'échelle fédérale en 1973. Ce 24 juin, cet amendement a été déclaré caduc. C'est une période obscure qui attend les femmes américaines ces prochains mois. En effet, désormais, chaque État aura à sa disposition la possibilité de légiférer localement sur ce droit : restreindre fortement l'accès à cet acte, voire rendre l'accès à l'avortement illégal. Différentes mesures restrictives vont émerger, propres à chaque État. Une de ces mesures, en cas d'interdiction totale dans l'État de recourir à l'avortement, pourrait être de condamner une femme ayant voyagé vers un autre État pour avoir accès à l'acte.

De nombreuses inquiétudes émergent également concernant l'accès à la contraception d'urgence, l'accès à la pilule d'urgence ou aux pilules abortives par exemples. D'autres menaces plus modernes émergent également, comme la peur de la vente des données privées des applications liées à la santé contraceptive ou sexuelle par les entreprises aux États, leur permettant de repérer les personnes ayant pu avoir recours à un avortement après une période sans menstruations.

Un droit depuis longtemps menacé, ainsi que d'autres acquis progressistes. Le Texas avait, en 2021, fortement diminué la période prévue pour pouvoir accéder à l'avortement. Passé de 10 semaines à 8 semaines, cette mesure avait déjà engendré de vives protestations, mettant notamment en lumière l'impossibilité pour beaucoup de femmes de se rendre compte d'une éventuelle grossesse et de recourir à l'acte dans ce délai si court.

Les différentes associations et militants craignent que cette décision ne soit que le commencement d'une série de mesures

conservatrices, notamment concernant l'accès à la contraception à l'échelle fédérale. Plus indirectement les droits liés aux personnes LGBTQ+, comme l'ouverture du mariage aux couples de même sexe, sont vus comme étant sur la sellette.

En France et en Corse, mobilisations pour l'avortement.

Le droit à l'avortement, conféré par la loi Veil de 1975, n'est aujourd'hui pas ouvertement menacé en France. Cependant, avec la nouvelle configuration de l'Assemblée nationale offrant pas moins de 89 sièges à l'extrême droite, il est nécessaire de rester fortement sur ses gardes. Marine Le Pen avait déclaré, en 2012 être « *contre les avortements de confort* ». Une posture qui met en lumière l'ignorance du sujet de la part de l'ex-ex-candidate à la présidentielle, l'avortement dit « *de confort* » étant une invention des détracteurs de l'acte pour caricaturer les situations complexes et personnelles des femmes y ayant recours.

Cependant, ce qui pourrait se jouer à l'Assemblée nationale ces prochaines années concernerait les modalités effectives de l'acte, dans son remboursement, sa durée ou son application. Une volonté a émané de la part des députés de la NUPES et de la majorité pour faire inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution. Cependant, cette inscription aura avant tout valeur de symbole, n'empêchant pas des limitations financières ou temporelles...

En Corse, plusieurs dizaines de personnes se sont réunies à Ajaccio et Bastia devant les préfectures pour protester contre cette décision Outre-Atlantique. La Corse est la deuxième région de France en termes de recours à l'IVG, avec plus de 1200 interruptions annuelles. Une décision de restriction ou de limitation du remboursement de l'acte en Corse impacterait gravement des milliers de femmes, dans la région la plus pauvre de la métropole. ■
Léa Ferrandi.

Que voulez-vous que je vous dise ? À propos de tout et de rien, j'ai dit et répété qu'on était dans l'incertitude en ce qui concerne la lutte de sauvetage de notre peuple en voie de disparition et de son territoire, vidé et repeuplé par de nouveaux venus. J'ai claironné ou joué de la trompette bouchée pour toucher et amener à réfléchir le grand nombre de Corses et d'amis de la Corse. J'ai bien dit que, pour cet exploit historique, il n'y aurait pas de prophète tombé du ciel ni de Pasquale Paoli. Lequel est le fruit d'années de lutte contre Gênes puis contre le Roi de France quand, au traité de Versailles, Gênes céda ses droits sur la Corse. Battu à Ponte Novu, il partit en exil à Londres. De retour après la Révolution de 1789, il fut accueilli au club des Montagnards par Robespierre par un compliment « *vous vous êtes insurgés contre la tyrannie alors que nous, nous n'y songions même pas* » !

Incessamment... sous peu !

par Max Simeoni

J ne cesse d'affirmer « *qu'on ne sauve pas un peuple par pro-curation.* »

Les nationalistes ont acquis en peu de temps la majorité « absolue » à la CdC. Qui aurait pu le prévoir ? Ils ont une légitimité incontestable. Mais elle n'est pas suffisamment utile à l'entreprise historique du sauvetage d'un peuple, de notre peuple. Pire, elle permet de nous accuser de ne rien changer, de ne pas faire mieux que le système antérieur que nous avons dénoncé pendant 50 ans. Et le comble est qu'elle nous divise par les élections pour cette CdC. Elles font de nous « *des élus locaux qui ne font pas la Loi* », selon l'expression d'un Président Macron, mais tenus de l'appliquer. Un Président élu de Roi républicain rayonnant pendant « la période de grâce ». De courte durée, cessant avec la prolifération des gilets jaunes à tous les ronds-points.

Gilles Simeoni s'empare de la mairie de Bastia. Il est, certes, l'homme de la situation, il en a le profil comme on dit. Le système des clans s'est dégonflé comme une baudruche. Gilles certes, mais on n'avait pas encore compris que les clans étaient en chute libre, vu la crise des partis hexagonaux à Paris, ils n'avaient plus rien pour s'accrocher. D'où une chronologie trompeuse qui rend visible leur disparition en premier lieu. Bref, cette crise permet la poussée nationaliste tout en laissant le champ libre à Macron, décidé de mettre au pas ces élus « locaux ». L'agression

■ **Où est l'erreur ? On a désormais du temps pour y réfléchir sans accès de febraccia. Mais plus nous perdons de temps, plus le sauvetage du peuple corse sera difficile et aléatoire.**

puis la mort d'Yvan Colonna met l'île en ébullition la veille des élections primordiales pour la V^e République. Les images d'affrontements violents dans toutes les villes obligent Macron à calmer le jeu d'urgence. Il envoie Darmanin, son ministre de l'Intérieur, pour cette mission. Sa responsabilité est entière. Les prisons et celles de haute surveillance sont du domaine régalien. Darmanin promet de discuter de tout : emplois, vie plus chère et autonomie... tout ! Il faut que, à un titre ou à un autre, tous les mécontentements y trouvent un espoir d'en sortir. Les conséquences de cette vulnérabilité préélectorale du jamais vu. Les jeunes pensent détenir la clé pour contraindre ce pouvoir central arrogant. La fin de l'année, les examens, les adultes font qu'ils se calment.

Gilles Simeoni a obtenu un début de discussion. Il est photographié en tête à tête avec Darmanin. Elle est reportée en fin d'année, après les élections. Ces derniers jours, Gilles déclare que le ministre traîne les pieds...

La crise touche maintenant le pouvoir élyséen. Le Président réélu n'a qu'une majorité restreinte. Il est bridé. Le bloc Mélenchon et le bloc Marine sont là, irrécupérables et sans possibilité de débauchage individuels. LR est trop septique pour lui faire confiance. Il a le masque du perdant. Attendre et prendre la place est moins risqué.

Quelques points favorables pour les lendemains de crise sont apparus.

Des jeunes de Gauche pensent à s'organiser. Ils ont posé pour Corse Matin la semaine passée. S'ils sont le départ d'une Gauche nouvelle sur le vide abyssal d'une Gauche volatilisée, tant mieux pour la démocratie.

La reprise économique serait incertaine du fait de la guerre en Ukraine ? Elle « *n'est pas la guerre, elle n'est pas non plus la paix* », un conflit qui empoisonne l'Occident. Les prix augmentent et une part de spéculation anticipée est probable.

On commence à parler de flux touristiques qu'il faudrait maîtriser, de paquebots de croisières énormes et pollués.

Core in Fronte n'a pas présenté de candidats pour ne pas accroître la confusion. Bravo ! Ils savent garder la tête froide hors du virus de la « febraccia ».

Un dictionnaire a introduit le mot « pinzutu ». Un pinzutu corse et fier de l'être ?

Le Parlement européen a voté une recommandation aux États de prendre en compte la spécificité de ses îles.

Le monde féminin est en alerte par la suppression de l'IVG aux USA. Ce problème de société est grave et ne saurait être résolu par « pas d'IVG » ou « IVG à la

carte ». Il débouche sur la conception de la vie. Il exige d'être suivi de prêt et avec la plus grande tolérance dans les débats.

Le débat sur la mafia à la CdC est promis pour octobre.

Un bac sans incident. Mais à quoi sert-il ? Un certificat pour attester la fin du cycle du secondaire.

Les déchets ? Ils augmentent avec la saison et l'afflux de visiteurs. On trie un peu mieux mais ça coûte toujours plus cher. Pollueur-payeur est le principe sur lequel il faut organiser le ramassage au porte à porte. Il serait efficace et juste.

Laurent Marcangeli a réussi sa montée à Paris. Il semble être un pilier pour le parti d'Edouard Philippe au Parlement, lequel vise les élections de 2026 quand Macron ne pourra plus être candidat.

L'abstention est en croissance aux élections. Le bon peuple est désenchanté. Le Président annonce l'échec de toute coalition de gouvernement. Il tentera de faire avec sa majorité étriquée les réformes promises. Autant dire que nombre dans l'hémicycle sont portés à miser sur son échec définitif et un jeu redistribué sans lui.

Une seule question pour les nationalistes : *quid* de la délégation qui piaffait de dialoguer ? Renvoyée aux calendes grecques. Qui veut parier à un contre dix ?

Où est l'erreur ? L'outil militant ouvert démocratique au sein du peuple corse pour convaincre les Corses. On a désormais du temps pour y réfléchir sans excès de febraccia. Mais plus nous perdons de temps, plus ce sauvetage sera difficile et aléatoire. ■

Langues régionales

L'ONU interpelle l'État français

Le Conseil des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies, saisi par le réseau European Language Equality Network (ELEN), a interpellé l'État français à propos de sa politique discriminatoire envers les langues régionales. Un allié de poids pour nos langues!

Le 21 mai dernier, on s'en souvient, suite à l'adoption le 8 avril à une très large majorité de la Loi Molac relative à «*la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion*»*. Le gouvernement, qui s'est montré hostile tout au long de la procédure (en première et seconde lecture à l'Assemblée nationale comme au Sénat), a saisi le Conseil constitutionnel à travers 61 députés de sa majorité, poussés par son ministre de l'Éducation nationale (alors Jean-Michel Blanquer) qui a mis en cause l'enseignement par immersion ou encore la spécificité de l'écriture, à travers le n tildé breton. Le Conseil constitutionnel avait suivi les desideratas du ministre par la censure des aspects principaux de la loi, en déclarant anticonstitutionnel l'enseignement immersif dans une langue autre que le français, menaçant directement ainsi l'existence des réseaux d'enseignement associatif immersif, pour certains installés depuis près de 50 ans! Une menace directe sur la survie des langues régionales, en danger de disparition selon l'Unesco, mais aussi pour les centaines d'emplois investis dans ces réseaux d'enseignement immersif. De plus, «*c'est une vision totalement dépassée car on va devoir se passer d'une pédagogie très efficace. Cela met même en insécurité tout un tas d'écoles avec un enseignement en breton, mais aussi en*

basque, catalan, occitan» avait dénoncé Paul Molac, député de l'Union Démocratique Bretonne.

Après une forte levée de bouclier, il avait fallu l'intervention du président de la République pour «*rassurer*» sur l'existence de la poursuite de cet enseignement. Mais la menace pèse toujours; les défenseurs des langues régionales réclament une inscription dans la Constitution et les mesures législatives qui en découlent pour sécuriser définitivement leur enseignement et leur épanouissement sur leur territoire respectif, car nos langues ne sont pas à l'abri, on le voit, d'un ministre, d'un gouvernement, ou même d'un simple recteur d'Académie, pour remettre en cause les quelques avancées obtenues jusqu'ici.

«*Nous craignons que l'adoption et l'application de cette décision puissent entraîner des atteintes importantes aux droits humains des minorités linguistiques en France*» dit le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies dans son courrier adressé au gouvernement français le 31 mai dernier.

La lettre qui demande des explications, est signée par Fernand de Varrennes, rapporteur spécial sur les questions relatives aux droits des minorités, Alexandra Xanthati, rapporteuse spéciale sur les droits culturels, et

Koumbou Boly Barry, rapporteuse spéciale sur le droit à l'éducation. «*Cette décision peut porter atteinte à la dignité, à la liberté, à l'égalité et à la non-discrimination ainsi qu'à l'identité des personnes de langues et de cultures historiques minoritaires en France*», en contradiction avec les engagements à la Convention internationale sur les droits de l'enfant, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, dénoncent encore les rapporteurs. L'ONU souligne également «*le risque de traitement différentiel entre la langue anglaise d'une part, et les langues minoritaires de France d'autre part, au sein des établissements qui assurent le service public de l'enseignement ou sont associés à celui-ci*». Le courrier interroge sur les «*mesures prises*» par le gouvernement «*pour garantir l'accès à l'enseignement public dans les langues minoritaires ainsi que leur usage dans la vie publique et privée*». Nul doute que Paul Molac et le tout nouveau groupe «*Libertés Indépendants Outremer et Territoires*» où siègent les députés nationalistes corses vont s'emparer de cette interpellation ferme de l'ONU. À suivre de près. ■ **F.G.**

* 247 voix pour, 76 contre, 19 abstentions. Loi adoptée contre l'avis du gouvernement.

Insignamentu immersivu Scolu Corsa

Pè a cuntrattualizzazione di l'insignanti!

L'Assemblea di Corsica hà adupratu una muzione à l'unanimità per dumandà à u ministru di l'Educazione nazunale è à i prefetti in Corsica d'accunsentisce a cuntrattualizzazione di l'insignanti di Scolu Corsa. Vale à di a presa in càrica da u Statu di a paga di l'insignanti. Un hè un privilegiu ma un drittu ch'ellu ci permette u statutu di a Corsica. In Francia, l'insignamentu hè un duveru à rende à ogni zitelli secondu à a Custituzione. Per via di ssu principu l'insignamentu privatu o associativu pò cuntrattualizà cù u Statu a pussibilità di a presa in càrica di i so insignanti. È si face per un dettu dapoi decine d'annate per l'insignamentu cunfessionale. L'associu Scolu Corsa, chì empie tutte e cun-

dizioni d'un insignamentu di qualità è chì risponde à una dumanda forte di parenti d'elevi per benefizià d'un insignamentu immersivu associativu, hè dunque leghjittimatu per dumandà sta cuntrattualizzazione cù u ministru di l'Educazione nazunale, cum'elli a facenu digià tutti i retali associativu in Francia per l'insignamentu di u Brittonu, u Bascu, u Catalanu, l'Occitanu o l'Alsazianu. D'altronde, e cumpetenze pròpie di a Cullettività di Corsica in ciò chì concerna a pianificazione di a so pulitica linguistica l'autorizeghja à dumandà, è à ottene, direttamente à u più in furia, da u prefettu in Corsica, ssa cuntrattualizzazione cù u Statu. Disgraziosamente, per avà, u prefettu cis-

muntincu hà ricusatu sta dumanda...

U sustegnu di l'Assemblea di Corsica, in tutte e so cumpunente, hè dunque impurtantissimu per rilancià a dumanda. Da nutà chì, posta inizialmente da Nadina Nivaggioni, sta muzione hè stata presentata da tutti i gruppi di l'Assemblea, ben intesa cù u sustegnu appughjatu di u Cunsigliu Esecutivu. E paghe di l'insignanti sò ben intesa a spesa a più maiò di l'associu è sò un tràmpalu per u so sviluppu malgratu e numarose dumande di comune, in Cismonte cum'è in Pumontu, per apre una scola. Si spera dunque chì ssa chjama di l'elevi corsi sarà intesa. È in furia! Arritti ne rivenerà à parlà da quì à pocu. ■ **ARRITTI.**

AVIS DE MODIFICATION DES STATUTS

SAS Camini Verdi
SIRET : 853 092 146 RCS de Bastia
Siège social : Centre Agro-Ecotouristique,
A suvera a u ventu, Route d'Anghione
20221 CERVIONE

Par décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2022 l'objet et la dénomination de la SAS sont modifiés :

- La forme de la société (article 1) est changée en SAS Agricole
 - L'objet principal (article 2) de la Société est l'activité agricole
 - La dénomination sociale (article 3) devient SAS Agricole Camini Verdi
- Les décisions ont été prises à l'unanimité des actionnaires, Les modifications seront déclarées au CFE compétent.

Le Président

CORSE ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF
SARL au capital de 1.000 €
Siège social : Montée du Stade, Casa Martinu
20167 AFA
RCS AJACCIO 900 214 743

L'assemblée générale extraordinaire du 24/06/2022 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 24/06/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur BITZBERGER Pascal, demeurant Montée du Stade, Casa Martinu, 20167 AFA et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

BITZBERGER Pascal

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 28/06/2022 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **A.S. BTP (SARL)** - LIEU DIT VALROSE ALLÉE 743 LES CHÊNES - 20290 BORGIO ACTIVITE : TRAVAUX DE MACONNERIE GENERALE, BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
 RCS BASTIA B 500 934 153 - 2007 B 450

PAR JUGEMENT EN DATE DU 28/06/2022 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **MAÎTRE CARRE (SARL)** - LOTISSEMENT SANTA LUCIA N° 9 - 20600 FURIANI ACTIVITE : PLATRERIE, PEINTURE, VITRERIE, REVETEMENT DES SOLS MENUISERIE, SERRURERIE
 RCS BASTIA B 527 717 003 - 2010 B 426

PAR JUGEMENT EN DATE DU 28/06/2022 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **DOBEY (SAS)** - LIEU DIT COSTA - VIA STAZZOLA - 20226 BELGODÈRE ACTIVITE : SALON DE THE - BAR (LICENCE IV) SNACK (PR)
 RCS BASTIA B 812 831 220 - 2015 B 385

PAR JUGEMENT EN DATE DU 28/06/2022 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **PIETRA BEACH (SAS)** - MARINE-DE-PIETRACORBARA - 20233 PIETRACORBARA ACTIVITE : RESTAURANT, DEBIT DE BOISSONS, CHAMBRES D'HOTES
 RCS BASTIA B 849 334 511 - 2019 B 180

PAR JUGEMENT EN DATE DU 28/06/2022 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **LA PATOCHE (SAS)** - RÉSIDENCE LE MURAT - CHEMIN DE L'ANNONCIADÉ - 20200 BASTIA ACTIVITE : PATISSERIE, ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS, TRAITEUR
 RCS BASTIA B 837 820 463 - 2018 B 167

PAR JUGEMENT EN DATE DU 28/06/2022 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCE LA CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPERATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **ACMG CONSTRUCTIONS (SASU)** - CHEMIN DE SANSONETTI - 20600 FURIANI ACTIVITE : TRAVAUX DE BATIMENT, DE TERRASSEMENT
 RCS BASTIA B 840 967 830 - 2018 B 508

POUR EXTRAIT, SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER

ATHENA CONSTRUCTION
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : GIANUCCIO
20171 MONACIA D'AULLENE
832 263 529 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance

E CANICCE
SARL au capital de 1000,00 euros
Siège social : route d'Asco 20218 Moltifao
RCS Bastia 539 770 529 00011

Au terme d'une AG Ordinaire du 2/07/2022, il est constaté la clôture de la liquidation, radiation enregistré aux impôts et décidé la radiation au 2/07/2022.

Nommé en qualité de liquidateur M. Deloutre Joël, demeurant 2, lot le verger des oliviers 20215 Vescovato, siège du liquidateur.

Les modifications seront remis au CFE de Bastia pour enregistrement aux divers organismes.

ANNUNZII LEGALI

Publiez vos annonces légales : arritti2@wanadoo.fr

LEROY MERLIN
 Et vos projets vont plus loin

NOUVEAU À FURIANI
Inédit en Corse :
1000 m² de matériaux
et aménagement jardin extérieur
dans une cour couverte
avec libre service
accessible en voiture.

Centre commercial la Rocade RN 193, 20600 Furiani - 04 95 30 90 70